

## **SÉANCE DU 21 JANVIER 2019**

En l'an deux mille dix-neuf le vingt-et-un janvier, en salle publique de l'hôtel de ville sise au 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet, le conseil municipal de la Ville de Nicolet s'est réuni pour tenir une séance **EXTRAORDINAIRE** où il y avait QUORUM.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Madame France Trudel	Monsieur Stéphane Biron
Madame Carolyne Aubin	Monsieur Michel Paradis
Madame Chantal McMahon	Monsieur Denis Jutras

Madame Geneviève Dubois, mairesse

ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Pierre Genest, Greffier adjoint

La séance débute à 17 h 30

### **RÉSOLUTION n° 07-01-2019**

### **RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Denis Jutras

**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Paradis

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 janvier 2019, lequel comporte l'item suivant:

- Résolution acceptant l'offre de Financière Banque Nationale Inc. pour l'emprunt au montant de 293 800 \$ (règlement 343-2017).

(ADOPTÉ)

### **RÉSOLUTION n° 08-01-2019**

### **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE - 293 800 \$ RÈGLEMENT 343-2017**

ATTENDU QUE la Ville de Nicolet a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 janvier 2019, au montant de 293 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

10 300 \$	2,60000 %	2020
10 700 \$	2,70000 %	2021
11 100 \$	2,85000 %	2022
11 500 \$	3,00000 %	2023
250 200 \$	3,25000 %	2024

Prix : 98,00500

Coût réel : 3,69080 %

CAISSE DESJARDINS DE NICOLET

10 300 \$	3,80000 %	2020
10 700 \$	3,80000 %	2021
11 100 \$	3,80000 %	2022
11 500 \$	3,80000 %	2023
250 200 \$	3,80000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,80000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS:

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Stéphane Biron

**APPUYÉ** par madame la conseillère Chantal McMahon

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Nicolet accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 22 janvier 2019 au montant de 293 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 343-2017. Ces billets sont émis au prix de 98,00500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

(ADOPTÉ)

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune

**RÉSOLUTION n° 09-01-2019**                      **AJOURNEMENT OU LEVÉE**  
**DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Carolynne Aubin

**APPUYÉ** par madame la conseillère France Trudel

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'autoriser la levée de l'assemblée à 17h40.

(ADOPTÉ)

- Je, Geneviève Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.
- Je, Geneviève Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro \_\_\_\_\_, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Geneviève Dubois  
Mairesse

Pierre Genest  
Greffier adjoint